Crédit photo : Bernard Gauthier

Grands Prix santé et sécurité du travail

Norampac-Montréal remporte le Coup du cœur du public au Gala national

Au terme du 11e Gala national des Grands Prix santé et sécurité du travail, c'est Norampac-Montréal (division de Cascades) qui a remporté le prix Coup de cœur du public. L'entreprise a raflé les honneurs parmi les 49 lauréats régionaux. L'événement, qui s'est déroulé à Québec en mai, a pour objectif de sensibiliser autant les employeurs que les employés à l'importance de la sécurité sur les lieux du travail.

Le Gala des Grands Prix santé et sécurité du travail est le point culminant du concours organisé par la CNESST à l'échelle du Québec. Le Gala a permis de reconnaître et de faire connaître les initiatives québécoises les plus remarquables en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi que les acteurs qui y consacrent énergie et passion.

Bernard Gauthier
Rédacteur en chef émérite

L'innovation est l'une des principales caractéristiques pour espérer de gagner un lauréat. Et en ce sens, Norampac-Montréal a été choisie pour sa créativité. L'entreprise a mis sur pied un élévateur de plaques d'impression lithographiques. Il s'agit d'un appareil à plaques muni de barrières amovibles et de détecteurs de mouvement. Cela permet aux travailleurs d'éviter de transporter des plaques d'impression lithographiques sur de longues distances, plaques dont le poids atteint les 16kg. Ainsi, les risques de développer des troubles musculosquelettiques, de se blesser au dos, de chuter ou de se couper sont fortement diminués.

« Le Gala national met en valeur les entreprises qui ont déployé tous les moyens pour faire du milieu de travail un environnement sain et sécuritaire. Cela peut susciter l'intérêt d'autres entreprises à faire de même et prévenir ainsi accidents et maladies », explique Geneviève Trudel, porte-parole, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Crédit photo : Bernard Gauthier

Durant cet événement haut en couleurs, les invités ont pu applaudir les finalistes et les lauréats des catégories Innovation, Leader en santé et sécurité du travail et Éducation à la prévention. Le prix Coup de cœur du public, fruit d'un vote populaire, a également été remis en fin de soirée.

Autres gagnants

Dans le secteur de l'éducation, les efforts du Centre d'électrotechnologie Pearson de Montréal ont été récompensés. L'organisation s'est distinguée pour ses vidéos sur les bonnes pratiques sur la santé et la sécurité au travail dans le secteur de l'électricité et des télécommunications.

En Santé et sécurité au travail, Jacques Lajoie, opérateur de machinerie lourde chez Arcelor Mittal et Jacynthe Curotte, première directrice de la planification opérationnelle intégrée et de l'ingénierie de production chez Bell Helicopter, ont reçu les honneurs pour avoir transmis à leurs collègues la valeur de la santé et la sécurité du travail.

Dans la catégorie Innovation, neuf prix ont été remis à autant d'entreprises et d'organismes publics pour des réalisations exemplaires.

Trois d'entre eux ont reçu un Lauréat or. Il s'agit des Produits Neptune, de la région de Yamaska, pour son système de pinces « Wally » utilisé dans le thermoformage des douches, c'est-à-dire un système de serrage reproduisant mécaniquement le mouvement manuel.

SMARDT, de la région de Montréal, est la deuxième entreprise à être choisie pour la conception d'une machine sur cylindre pneumatique permettant d'effectuer du soudage à l'arc submergé. Cet appareil a pour effet d'éliminer les

Catégorie Innovation

Crédit photo : Bernard Gauthier

Lauréat Or : Produits Neptune, de la région de la Yamaska, pour son système de pinces « Wally » pour le thermoformage des douches

Crédit photo : Bernard Gauthier

Lauréat Or : SMARDT inc., de la région de Montréal, pour l'élimination des fumées de soudage pour les viroles à souder

Crédit photo : Bernard Gauthier

Lauréat Or : Ville d'Alma, de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, pour son dispositif de chute pour souffleur à neige escamotable hydrauliquement

Catégorie Leader en santé et sécurité du travail

Crédit photo : Bernard Gauthier

Travailleurs : M. Jacques Lajoie, opérateur de machinerie lourde chez ArcelorMittal Exploitation minière Canada, de la région de la Côte-Nord

Crédit photo : Bernard Gauthier

Représentants d'employeurs : Mme Jacynthe Curotte, première directrice, planification opérationnelle intégrée et ingénierie de production chez Bell Helicopter Textron Canada ltée, dans la région des Laurentides

Crédit photo : Bernard Gauthier

Centre d'électrotechnologie Pearson, de la région de Montréal, pour ses vidéos sur les bonnes pratiques de la santé et la sécurité au travail

Crédit photo : Bernard Gauthier

Norampac-Montréal (division de Cascades Canada ULC), de la région de Montréal, pour son élévateur à plaques d'impression

fumées de soudage lorsque des viroles à souder sont utilisées.

Finalement, le troisième Lauréat or fut remis à la Ville d'Alma au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour son souffleur à neige escamotable hydrauliquement, un système de commande hydraulique permettant de débloquer la chute depuis le sol.

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Hôpital de Chicoutimi, aussi de Saguenay-Lac-Saint-Jean, a été nommé Lauréat argent, tandis que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie, dans la région de Yamaska, a été nommé Lauréat bronze.

« 69 cas de décès ont été rapportés en 2015, comparativement à 57 l'année précédente. »

Baisse des accidents

Bien qu'un accident de travail en soit toujours un de trop, la CNESST observe que le nombre de lésions et de maladies professionnelles est en baisse. En 2015, le nombre de cas rapporté fut de 87 610, comparativement à 88 046 en 2014.

Pour ce qui est du nombre de décès, celui-ci est en hausse, avec 69 cas signalés en 2015 comparativement à 57 en 2014.

En 2015, les trois secteurs considérés les plus à risque sont les services médicaux et sociaux, les services commerciaux comme l'hôtellerie et le secteur du commerce de gros et de détail.

Saviez-vous que ?

Les trois secteurs considérés les plus à risque en termes d'accidents du travail sont les services médicaux et sociaux, les services commerciaux comme l'hôtellerie et le secteur du commerce de gros et de détail ?